

## **L'an deux mil vingt-trois et le neuf juin, à 19 h 00 le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Gilles COUTURE, Maire.**

Absents excusés : LACOSTE Gilles, SALLET Marie, THIBAUT Cécile, DATOLA Murielle.

Le compte-rendu du 17 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

### **I - ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS SÉNATORIAUX**

Par décret 2023-257 du 6 avril 2023, les collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs sont convoqués le dimanche 24 septembre 2023. Une circulaire a précisé que les conseils municipaux devaient se réunir le vendredi 9 juin 2023 pour élire, en leur sein, leurs délégués. Pour la commune de Geaune, il convient de désigner 3 délégués titulaires et 3 suppléants.

Ainsi, ont été élus, à bulletin secret, à l'unanimité des présents, au 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Délégués titulaires :
  - o COUTURE Gilles,
  - o ARRAGON Dominique,
  - o DUFAU Sandrine.
- Délégués suppléants :
  - o LACOSTE Gilles,
  - o SERRES Frédéric,
  - o BAILLET Jean-Michel.

### **II - AIDE À LA RÉNOVATION DES FAÇADES**

Le dossier de Mr et Mme DEMOUGE Denis, résidant au 7 route des Pyrénées, est validé puisque conforme au règlement.

La dépense s'élève à 4 479,75 € T.T.C., la subvention proposée est donc de 1 344 € (30 % de la dépense).

Avis favorable du conseil municipal.

### **III - INFORMATIONS DIVERSES**

1. Acquisition du terrain, route des Pyrénées, pour la future STEP. L'acte authentique sera signé avec les propriétaires Mr et Mme LACOSTE Joël le jeudi 22 juin.
2. Acquisition de 2 lots à la ZA du Bourdet pour le futur atelier communal et le local chasse. Comme prévu, un courrier a été adressé à la Présidente de la C.C.C.T. Même s'il y a un accord de principe, la demande sera examinée en commission le 15 juin et votée en conseil communautaire le 22 juin.
3. Source de Marseillon. Après une procédure juridique qui aura duré 3 ans, la Cour d'Appel de Pau a confirmé le 30 mai 2023 la décision du Tribunal judiciaire de Mont-de-Marsan. La commune de Saint-Sever est déboutée de sa demande et le Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan reste propriétaire de la source du Marseillon.
4. SIETOM de Chalosse. Il a fait parvenir la liste des **Producteurs Non Ménagers (PNM)** présents sur le territoire communal et susceptibles d'être redevables de **Redevance Spéciale (RS)**. Sont concernés :
  - La commune pour le camping,
  - L'EHPAD Cœur du Tursan,
  - Le Collège Pierre de Castelnau,
  - La Maison d'assistantes maternelles,
  - Le Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan,
  - La supérette Cocci Market,
  - La Cave des Vignerons Landais.

Les enquêteurs du SIETOM rencontreront, de mai à octobre

2023, tous ces producteurs afin de voir ceux qui seront assujettis ou non.

5. Forum des associations le 09/09/2023. Mettre dans la « boucle » la médiathèque. Envoyer aux associations le courrier relatif à leurs besoins pour ce jour-là.
6. Chemin de Saint-Jacques. Frédéric SERRES et Christophe DARZACQ sont volontaires pour organiser cette balade de Sorbets à Geaune en suivant le balisage installé par le service « randonnée » du Conseil Départemental et invitant les pèlerins à faire un crochet par la belle bastide de Geaune. A suivre. A noter que certains pèlerins-cyclistes auraient déjà emprunté ce cheminement.
7. Fête de mi-mandat. Comme prévu, la soirée se terminera au moulin de Puyol que nous visiterons avec, comme guide passionné, Jacques LABENNE, avant un moment convivial et festif.

La séance est levée à 19h45.

Ont signé au registre :

COUTURE Gilles		LACOSTE Gilles	Excusé
FLOUS Pierre		ARRAGON Dominique	
DUFAU Sandrine		SERRES Frédéric	
BAILLET Jean-Michel		DARZACQ Christophe	
LOCHE Benoît		PLAÏNO David	
SALLET Marie	Excusée	CUPILLARD Hélène	
THIBAUT Céline	Excusée	DATOLA Murielle	Excusée
CONVERSET Félicie			